



## Annexe 02

# *Beginners (Juniors)*

### **Préface**

A l'occasion de l'Assemblée Générale du 14.03.2003 était décidés de faire une phase de test pour la catégorie „Beginners Juniors“.

La fin de la phase de test est fini et une possible assumption dans le règlement officiel sera décide dans le présidium SRRC au moment juste (par exemple au printemps 2005, après la deuxième saisons de test).

### **1 Règlement**

Voir pages suivantes.

### **2 Jugement**

Come indicateur pour les couples comptent les points sur le tableau de jugement. Le couple avec la plupart des points a gagné.

Les éliminatoire se font come pour les autres catégories officielles de la SRRC.

*INDICATION: Il est le but de faire danser les couples juniors débutants plus possible.*

Il est annexé une feuille de jugement pour les juges.

# Beginners (Juniors)

## 1. Age

Les danseuse et les danseurs doivent avoir entre 7 et 15 ans. La catégorie juniors débutants doit être une préparation aux catégories JA / JB.

## 2. Tempo

La vitesse de la musique doit être comprise entre 44 et 46 tempo la minute.

## 3. Durée du programme

La durée du programme doit être comprise entre 1 :15 min. et 1 :30 min.

## 4. Acrobaties

Maximum trois (3) acrobaties de la catégorie JA.

## 5. Costumes

Habit de ville autorisé. Le costume de compétition n'est pas obligatoire.

## 6. Pas de danse

Le pas sauté est obligatoire.

## 7. Déroulement

- a) Les couples n'ont pas de musique personnelle en finale.
- b) Le finale a lieu l'après-midi.
- c) Il est laissé au libre choix de l'organisateur de récompenser les couples (finaliste) de la catégorie juniors débutants par une médaille ou une coupe. Cela n'est pas obligatoire.

## 8. Directives de jugement

- a) Les acrobaties sont jugées comme des figures de danse.
- b) Les directives de jugement de la catégorie JB sont appliquées à la catégorie juniors débutants.

## 9. Taxes Participation au championnat (licence)

La condition de participation à un concours SRRC est la possession d'un livret de compétition ainsi que d'une licence valable. Ces conditions doivent être remplies par les deux partenaires. ~~Les couples de la catégorie juniors débutants n'ont pas de licence SRRC. Ils payent par couple une taxe d'inscription de CHF 10.- à l'organisateur de chaque concours. Cette taxe va à l'organisateur du concours.~~

## 10. Divers

- a) Il n'y pas de jugement ouvert en finale. Le classement est annoncé par le speaker.
- b) La remise des prix doit s'effectuer l'après-midi.
- ~~e) Il n'y a pas de liste de points.~~
- d) Il n'y a pas d'obligation de passer dans les catégories JA / JA. On peut dansé au maximum pour 1 année dans cette catégorie.
- e) Il n'y a pas de championnats suisses pour la catégorie juniors débutants.
- f) Les organisateurs sont libres d'inclure la catégorie juniors débutants lors de leur tournoi, sans restrictions.
- g) Le début des éliminatoires de la catégorie juniors débutants doit être fixé par l'organisateur au plus tôt à 12h30.